



Commune de Chavenay

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Présentation en Conseil Municipal

24/01/2023

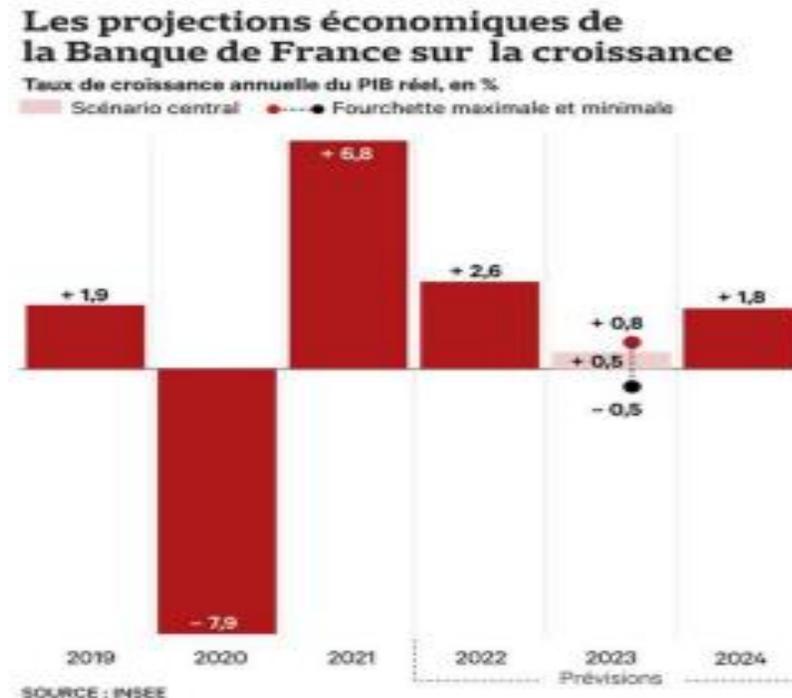
I – Contexte national

les principales dispositions concernant les ressources locales

La loi de Finances n° 2022-1726 du 30 décembre 2022

La situation économique nationale

Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques, Après le repli économique du printemps 2020 (perte d'activité d'environ 30 % durant le premier confinement), l'économie française a rebondi en 2021 (+ 6.8 % contre – 7.9 % en 2020).



Pour 2023, la projection au niveau national est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. La banque de France table désormais sur une croissance du PIB de 0,3% en 2023 contre 1,2% en juin dernier dans son scénario central.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation atteint aussi sur l'année 2022 un niveau record aux regards des dernières décennies (5.8 % sur un an en aout au niveau national contre 9.1 % en zone Euro).

Décomposition de l'IPCH (indice des prix) et contribution des différentes composantes de l'inflation :

(croissance en %, contributions en points de pourcentage, moyenne annuelle)

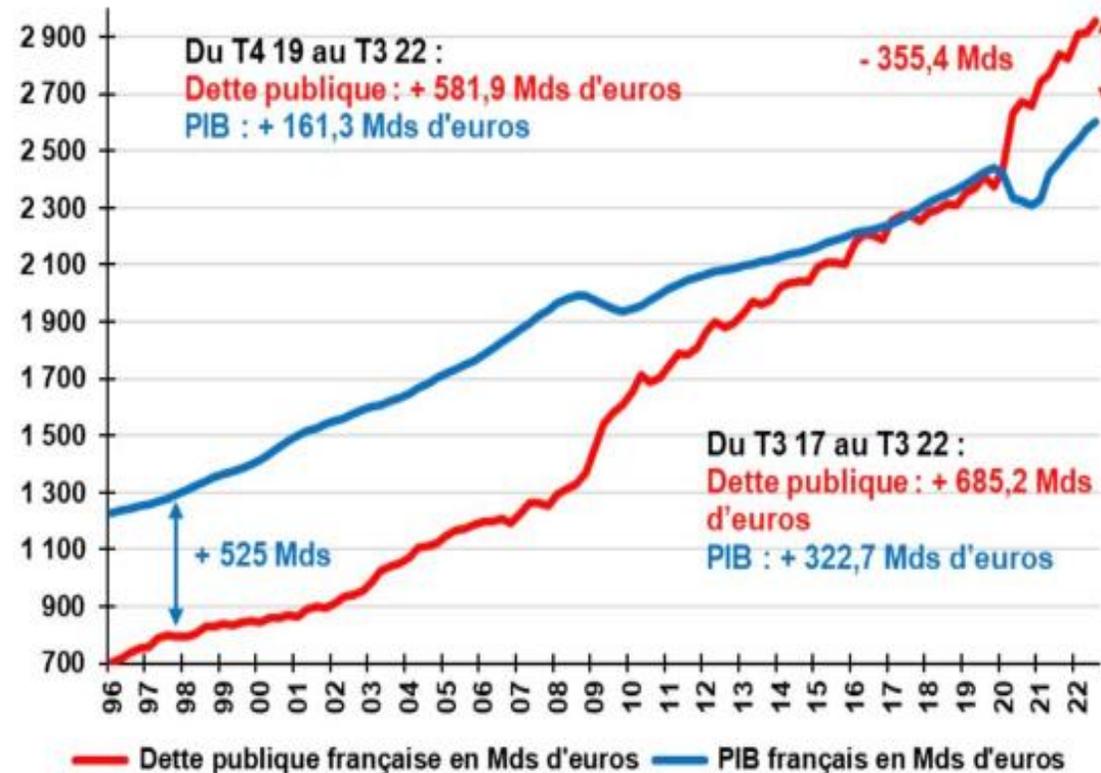


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

• La dette publique – Focus

C'est l'un des plus grands drames de l'économie française : la dette publique ne cesse de battre des records historiques. Au troisième trimestre 2022, elle a ainsi atteint 2.956,8 milliards d'euros et s'apprête à dépasser les 3.000 milliards d'euros d'ici le début 2023 au plus tard.

Depuis le début 2020, pour obtenir une hausse du PIB de seulement 161,3 milliards d'euros inflation comprise, l'Etat français a augmenté sa dette de quasiment 582 milliards d'euros.



Les principales mesures inhérentes à la Loi de Finances 2023 pour les Collectivités

Augmentation de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** avec + 320 M€ après 12 années de gel ou de baisse. Ainsi la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités ne seront pas rabaissées. Sur ce montant, 200 M€ seront affectés à la croissance de la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**.

- **Filet de sécurité et amortisseur**

Pour "protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie", un "soutien financier de 2,5 milliards d'euros" est déployé, via deux dispositifs. D'abord, un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques bénéficiera, sous certaines conditions, à l'ensemble des collectivités et de leurs groupements. Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'"amortisseur électricité". Il s'agira d'une prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 180 euros par MWh, dans la limite de 320 euros par MWh.

- **Le lancement du fonds vert**

Le Fonds vert de 2 milliards d'euros destiné aux collectivités pour financer leurs investissements autour de « trois axes » : Renforcer la performance environnementale, Adapter les territoires au changement climatique et Améliorer le cadre de vie. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires.

- **La Suppression complète de la taxe d'habitation**

La taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80% des foyers étaient déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paie donc de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

- **La Revalorisation des bases locatives de +7,1%**

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives bat un record depuis au moins 30 ans. Après une augmentation de +3,4% en 2022, elle s'élève à +7,1% en 2023.

Concrètement, en 2023 la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 7,1%.

- **Les dotations de l'investissement**

L'Etat poursuit son engagement en faveur de l'investissement local par une pérennisation des dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL....) à hauteur de 18 Md€ et ce dans une logique de transition écologique.

Principaux faits marquants sur 2022 pour Chavenay

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement sur les charges à caractère général**, de +57,31% par rapport à 2021. En effet la commune a dû payer la taxe sur les terrains devenus constructibles à hauteur de 220 249 €. Ainsi sans cette taxe l'évolution des charges à caractère général aurait été de **11%** ;
- **Augmentation des dépenses de personnel avec une évolution de 7,38%** par rapport à 2021. Cette augmentation est due d'une part à l'augmentation du pont d'indice +3.5% depuis le 1er juillet 2022, et d'autre part à certains remplacements de personnel venant accroître les dépenses ;
- Les autres dépenses restent stables.
- **Le filet de sécurité pour 2022** suite au décret publié le 13/10/22, dont pourra bénéficier la commune au vu de la clôture de l'exercice. La dotation à prévoir correspond à 50% de la hausse des dépenses due au relèvement du point d'indice et 70% de la hausse des dépenses due à l'inflation des prix de l'énergie.

II- Résultat de clôture 2022

Sous réserve de la clôture définitive

Compte Administratif 2022	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Dépenses nettes	1 010 777,97	2 080 397,41	3 091 175,38
Recettes nettes	980 058,59	2 288 855,32	3 268 913,91
Résultat provisoire de l'exercice 2022 :			
<i>Déficit</i>	30 719,38		
<i>Excédent</i>		208 457,91	177 738,53
Report du résultat 2021 :			
<i>Déficit</i>			
<i>Excédent</i>	2 350 671,54	331 634,54	2 682 306,08
Restes à réaliser 2022 reportés en 2023 :			
<i>Dépenses</i>	807 980,17		
<i>Recettes</i>	<u>508 147,21</u>		
Total	-299 832,96	-	-299 832,96
Résultat cumulé :			
<i>Déficit</i>	838 699,55		
<i>Excédent</i>	<u>2 858 818,75</u>	<u>540 092,45</u>	
Total	2 020 119,20	540 092,45	2 560 211,65

Focus Lotissement Les Arches

La construction du lotissement a rapporté à la Commune **2 727 879 €** ce qui permettra de poursuivre l que :

	RECETTES	2021	2022
2021 Cession du terrain pour →		2 708 000 €	
2022 Taxe d'aménagement 1/2 →			75 718 €
2022 Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles →			86 451 €
2023 Taxe d'aménagement 2/2 →			77 959 €
			240 128 €

	DEPENSES		
2022 Taxe sur les terrains devenus constructibles →			220 249 €

III – Contexte local pour 2023

- Des recettes de fonctionnement attendues globalement stables mais toujours aussi à risques et sous pression de par :
 - La suppression définitive de la TH avec incertitude sur la durabilité et le montant de la compensation versée par l'Etat ;
 - Une DGF qui devrait être identique à 2022 soit 11 148 € selon la LFI 2023 ;
 - La revalorisation des bases locatives de +7,10% soit +106 560 € ;
 - La prévision du produit de la fiscalité sans augmentation des taux ;
- Un excédent de fonctionnement impacté fortement par :
 - l'inflation et la hausse du coût de l'énergie avec +300% sur les factures de gaz et +70% sur les factures d'électricité, soit +158 000 €,
 - 8% d'augmentation du prix repas cantine au 1/01/2023, soit +8 000 €,
 - +3,50% sur une année pleine du point d'indice soit +32 000 €,
 - incertitude du FPIC pris en charge jusqu'à présent par la Communauté de Communes Gally Mauldre envisagé à +120 000 € ;
- Poursuite de la maîtrise des dépenses ;
- Maintien de l'effort de gestion avec des efforts particuliers sur l'entretien du patrimoine, la sécurité par la vidéoprotection, l'entretien de la voirie ;

Projet d'Equilibre budgétaire 2023

Fonctionnement estimation à 2 875 599,92 €

Dépenses : 2 349 680,00 €

Autofinancement : 525 757,92 €

Recettes : 2 271 760,89 €

Affectation du résultat SF : 603 839,03 €

Investissement dont RAR 2022 estimation à 3 591 662,62 €

Acquisitions et travaux : 3 452 578,62 €

Remboursement du capital dette : 139 084 €

Affectation du résultat n-1 :
2 319 952,16 €

Subventions : 577 297,21 €

Autofinancement : 525 757,92 €

Dotations dont FCTVA : 165 051,67 €

Rbt amortissement emprunt Photovoltaïque : 3 603,66 €

Projection des recettes en 2023

Les **recettes réelles de fonctionnement**, hors excédent, sont projetées à 2 271 760,89 € en 2023, en baisse de 10 424 € par rapport au BP + DMs 2022, soit **-0,46%**. Cette baisse vient principalement du remboursement des indemnités journalières de l'assurance du personnel communal : soit 10 000 € prévus en 2023 contre 28 217 € budgétés en 2022 (réalisé en 2022 : 40 168,38 €).

Ces recettes restent majoritairement composées de la fiscalité, qui représentent 80,84% des recettes, en raison d'une revalorisation forfaitaire significative des **bases de fiscalité sous l'effet de l'inflation prévue dans la LFI 2023 (+7,1%)**.

Les produits des services, domaine et ventes diverses progressent de 8%. Principalement lié à l'augmentation due à l'inflation de tous les coûts de production et de service des repas.

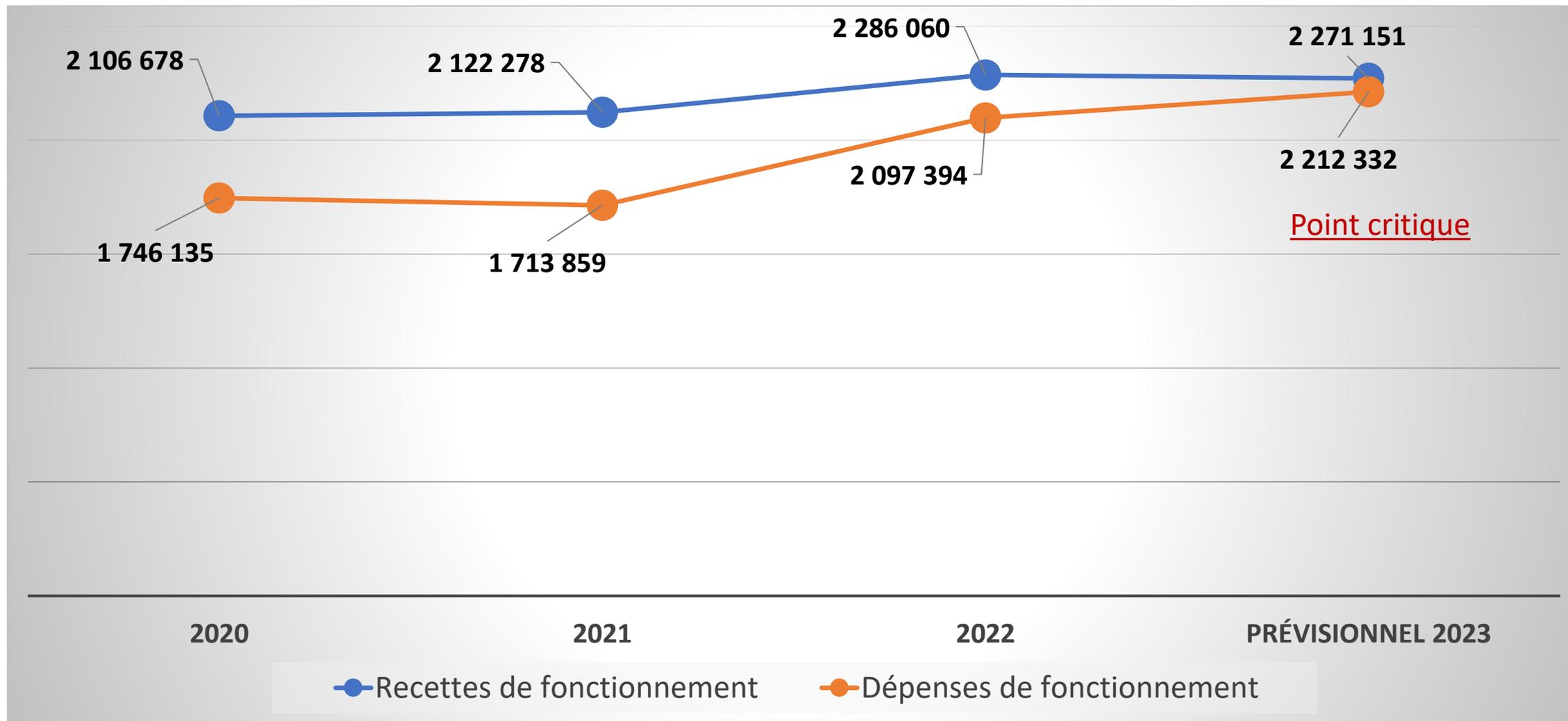
Projection des dépenses en 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement, sont projetées à 2 349 842 €, en légère augmentation de 26 552 € par rapport au BP + DMs 2022, soit +1,14% et ce malgré l'augmentation des crédits budgétaires liée à l'inflation.

Ce qui est logique car pour être au plus juste il convient de déduire au Budget 2022, les crédits prévus pour le paiement de la taxe sur terrains devenus constructible à savoir -220 249 € vu que cette taxe n'est à payer qu'une seule fois.

Ici le **pourcentage d'augmentation** entre le BP 2023 prévisionnel et le budget 2022 est de **11,74%**.

Evolution recettes et dépenses de fonctionnement



IV- Evolution des excédents de fonctionnement

L'épargne brute, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant

	CA 2020	CA 2021	CA prévisionnel 2022
Epargne brute	362 401 €	412 949 €	208 458 €
Capital de la dette	244 537 €	296 342 €	132 019 € hors remboursement prêts relais de 323 000 €
Taux d'épargne brute	17%	9%	9%

Orientations pour le budget d'investissement

Rappel des principaux projets, dont les arbitrages sont en cours :

Pour les écoles :

- Tableau numérique, ordinateurs et tablettes
- Mobilier pour la bibliothèque de l'école maternelle

Travaux bâtiments :

- Maison de la santé : Aménagement de la future maison de la santé au lotissement Les Arches.
- Crèche : Aménagements intérieurs et équipements avec mise aux normes électriques, plomberie.
- Ferme Brillon : Rénovation énergétique avec changement des fenêtres, volets, radiateurs.
- Groupe scolaire, Restaurant scolaire, Centre de Loisirs : des diagnostics sont en cours. Ils permettront de déterminer le projet définitif de cet ensemble.
- Travaux de rénovation et réparation du circuit de chauffage de l'école maternelle.

Circulation douce :

- Plan vélo : des études doivent être lancées en 2023

Travaux voirie :

- Vidéoprotection : Installation de 19 caméras, les travaux démarreront fin janvier 2023.
- Le Vallon de Chavenay : Réfection de chaussées et trottoirs, les travaux démarreront aux alentours du 6 février 2023.
- Chemin du Bois : réfection de voirie, en cours d'étude.
- Rue de Mézu et RD97 : Réfection des chaussées, en cours d'étude.

Financement des dépenses d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera grâce :

- À un FCTVA estimé pour 2023 à 81 000 €, calculé par rapport aux dépenses payées sur l'année 2021 (N-2) ;
- Aux subventions pour lesquelles des notifications ont été reçues à hauteur de 508 147,21 € à savoir :
 - Voirie : Conseil Départemental - Programme triennal 2020-2022 à hauteur de 168 727 €
 - Vidéoprotection : Conseil Départemental 63 932 €, Région 111 659 €, Etat 117 000 €
 - Jeux extérieurs La Ruche : CCGM 17 931,21 €
 - Toiture église : DRAC solde pour 31 992 € et Conseil Départemental solde pour 16 356 €
 - Travaux d'aménagement de la crèche : CAF 49 700 €.
- À la Taxe d'aménagement pour 83 959 € dont 93% concerne le solde de TA pour la construction du lotissement Les Arches ;

V- Etat de la dette

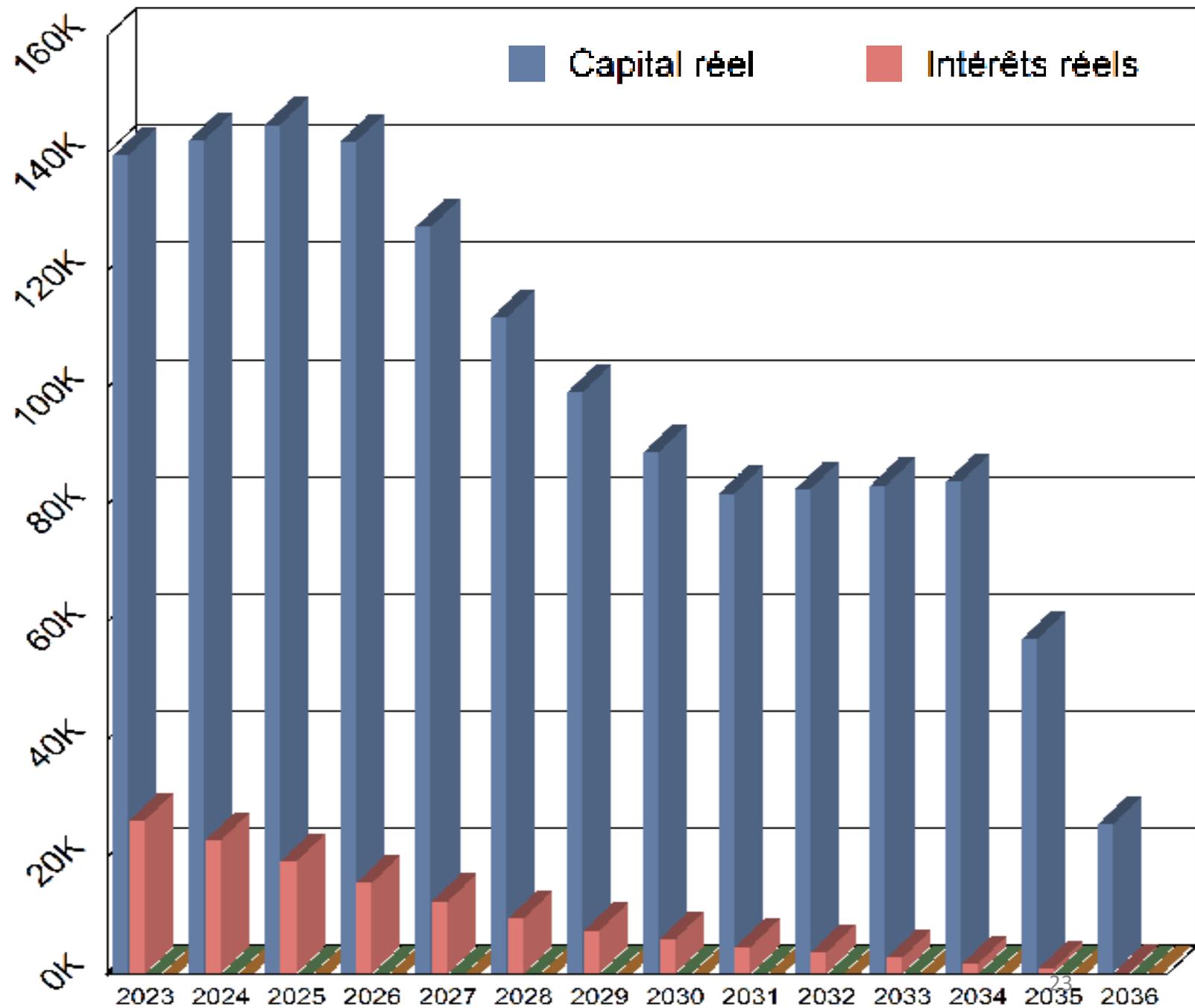
Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la Commune de Chavenay se compose de 10 emprunts.

L'encours de la dette se répartit comme suit : 100% taux fixes

	2020	2021	2022	2023
Encours moyen au 31/12	2 090 657,39	1 794 315,14	1 337 736,91	1 199 760,20
Capital payé sur la période	244 536,81	296 342,25	456 578,23	139 596,37
Intérêts payés sur la période	33 481,46	32 119,72	28 351,55	24 330,05
Annuité payée sur la période	278 018,27	328 461,97	484 929,78	162 306,76
Taux moyen sur la période	1,95%	1,92%	2,09%	2,44%
Soit un désendettement annuel de :	-244 536,81	-296 342,25	-456 578,23	-139 596,37

Lié au rbt prêts
relais pour 323K€

Diagramme de remboursement



Ratios :

- Capacité de désendettement de la commune : encours de la dette / épargne brute

Ce ratio exprime le nombre d'année théorique que mettrait la commune pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tous les moyens en arrêtant totalement d'investir. Cela permet de mesurer la solvabilité financière de la commune.

On considère qu'une capacité de désendettement inférieure à 10 années est une situation normale. Le seuil critique se situe à 12 années.

	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
Nombre d'années de désendettement pour Chavenay	6	4	6	10
Moyenne de la strate	3,6	4	 	